



BIG CREEK NATIONAL WILDLIFE AREA



Big Creek National Wildlife Area

What makes Big Creek NWA so special?

The extensive wetlands of Big Creek National Wildlife Area (NWA), on the north shore of Lake Erie in Ontario, are home to a wealth of wildlife species. Seasonal highlights include spring and fall waterfowl migration, marsh bird nesting in early spring, and fall Monarch migration. Established in 1977, the NWA's 782 hectares are divided between two units, Big Creek and Hahn.

Big Creek NWA is

- part of the Long Point Ramsar Site, a Wetland of International Importance;
- part of the Long Point Peninsula and Marshes Important Bird Area;
- an important migratory staging area for many species of waterfowl, including the **Mallard**, **American Black Duck**, **American Wigeon**,

Green-winged Teal, Ring-necked Duck, Wood Duck, Canada Goose and Tundra Swan;

- an important breeding area for reptiles and amphibians;
- important habitat for several federally listed species at risk, including the **Least Bittern**, **Prothonotary Warbler** and **Swamp Rose Mallow**;
- an important roosting and feeding area for **Monarchs** during migration.

What are Environment Canada Protected Areas?

Environment Canada establishes marine and terrestrial NWAs for the purposes of conservation, research and interpretation. NWAs are established to protect migratory birds, species at risk,

and other wildlife and their habitats. NWAs are established under the authority of the *Canada Wildlife Act* and are, first and foremost, places for wildlife. Migratory Bird Sanctuaries (MBSs) are established under the authority of the *Migratory Birds Convention Act, 1994*, and provide a refuge for migratory birds in marine and terrestrial environments. The current Protected Areas Network consists of 54 NWAs and 92 MBSs comprising more than 12 million hectares across Canada.

What can I do at Big Creek NWA?

Access to Big Creek NWA is seasonally restricted and only open to the public from mid-May to mid-September for bird watching, hiking and photography on designated trails and dyke tops. Fishing and waterfowl hunting are permitted but subject to provincial and federal regulations. More information on access and permitting for Big Creek NWA can be obtained by contacting the Environment Canada regional office.



Prothonotary Warbler



Tundra Swans

Who can I contact?

Environment Canada
Canadian Wildlife Service – Ontario
4905 Dufferin Street
Toronto, Ontario M3H 5T4
1-800-668-6767
email: enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Where is Big Creek NWA?





RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU RUISSEAU BIG CREEK



Réserve nationale de faune du ruisseau Big Creek

Pourquoi la réserve du ruisseau Big Creek est-elle si particulière?

Les vastes milieux humides de la réserve nationale de faune (RNF) du ruisseau Big Creek, sur la côte nord du lac Érié, en Ontario, abritent d'abondantes espèces fauniques. Les principaux événements saisonniers comprennent la migration de la sauvagine au printemps et à l'automne, la nidification des oiseaux de marais tôt au printemps et la migration des monarches à l'automne. La RNF, d'une superficie de 782 hectares et créée en 1977, est divisée en deux unités, Big Creek et Hahn.

La RNF du ruisseau Big Creek est :

- une partie du site Ramsar de Long Point, un milieu humide d'importance internationale;
- une partie de la zone importante pour la conservation des oiseaux « Long Point Peninsula and Marshes »;
- un site important de halte migratoire pour de nombreuses espèces de sauvagine, comme

le **Canard colvert**, le **Canard noir**, le **Canard d'Amérique**, la **Sarcelle d'hiver**, le **Fuligule à collier**, le **Canard branchu**, la **Bernache du Canada** et le **Cygne siffleur**;

- une aire de reproduction importante pour les reptiles et les amphibiens;
- un habitat important pour plusieurs espèces figurant sur la liste fédérale des espèces en péril, dont le **Petit blongios**, la **Paruline orangée**, et le **ketmie des marais**;
- un site important de repos et d'alimentation pour les monarches durant leur migration.

Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise

à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve du ruisseau Big Creek?

L'accès à la RNF du ruisseau Big Creek est limité selon la saison et n'est ouvert au public que de la mi-mai à la mi-septembre pour l'observation des oiseaux, la randonnée et la photographie sur des sentiers et des digues déterminés. La pêche et la chasse à la sauvagine sont permises mais sujettes aux lois provinciales et fédérales. Pour obtenir davantage de renseignements sur l'accès à la réserve et pour obtenir des permis, veuillez communiquer avec le bureau régional d'Environnement Canada.



Paruline orangée



Cygnes siffleurs

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada
Service canadien de la faune – Ontario
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est la réserve du ruisseau Big Creek?



ISBN : 978-0-660-21816-8

N^o. de cat. : CW66-383/2014F-PDF

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informatique d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.

Photos : © Environnement Canada, sauf Petit blongios (en couverture) © B.E. Small; et Cygnes siffleurs © Thinkstockphotos.ca; © Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par la ministre de l'Environnement, 2014

